

DELEGATION DE MANDAT n° :

(mention obligatoire)

www.proprietes-privees.com



LE MANDANT : SAS PROPRIETES-PRIVEES, au capital de 40 000 €, 15 rue de l'Atlantique, 44115 BASSE-GOULAINNE ; SIRET 487624777 00024
RCS Nantes. Carte professionnelle T-G CPI 4401 2016 000 010 388 «Transactions sur immeubles et fonds de commerce et gestion
immobilière» CCI 44. Compte séquestre n° 30932508467 BPA St Sébastien (44230) ; Garantie par GALIAN - 89 rue La Boétie, 75008 Paris
- n°28137 J pour 500 000€ (T) et 120 000 € (G).

Nom du Négociateur : Jean-Claude FAUCON..... Tél. : 06.84.83.09.93.....

ayant le statut d'agent commercial /sous portage salarial*; Titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'
GALIAN, sous le numéro de police n° **127 100 479**

LE MANDATAIRE : Agence

Titulaire de la carte professionnelle «Transactions sur immeubles et fonds de commerce» n° délivrée par
la CCI Garantie n° par
..... Pour un montant de : €.

Il a été convenu, ce qui suit :

Par la présente, la SAS PROPRIETES PRIVEES consent au délégataire qui l'accepte une délégation de mandat pour la vente du bien
désigné ci-après :

> **MANDAT N°** 3513615 en date du 27/10/2124 (joindre une copie)

> **DÉSIGNATION ET SITUATION DES BIENS A VENDRE :** 315-355.636

Type de bien : Maison Réf Cadastrale : 308.209 Surface : 1122 m² N° de lots :

Adresse du bien : 40 rue Victor Hugo 85200 Luçon

> **PRIX NET VENDEUR :** (chiffres) 625 000 euros (lettres) six cent vingt cinq milliers €

> **HONORAIRES D'AGENCE :** € HT, soit 21 700 € TTC
(..... euros) TTC, correspondant à % TTC

du prix de vente, à la charge de l'acquéreur ou du vendeur.

LA DUREE DE LA DELEGATION : La validité de la délégation est limitée à la durée du mandat initial, soit le

Le mandant s'oblige à avertir immédiatement le délégataire de la révocation du mandat.

L'agence Teocce soit le délégataire, pourra proposer, présenter, visiter et faire visiter le bien à
toute personne qu'elle jugera utile, faire toute publicité à ses frais et recueillir le consentement d'éventuels acquéreurs. Ladite agence
s'interdit de faire toutes démarches directes ou indirectes auprès des vendeurs pendant toute la durée et après l'échéance de la
présente délégation.

REMUNERATION : En cas de vente réalisée et réitérée avec le concours effectif de l'agence délégataire, ladite agence délégataire aura
droit à 50% des honoraires encaissés par le Mandant. Les honoraires ne seront dus qu'après paiement effectif et total de la part du
débiteur de la commission d'agence.

Fait en deux exemplaires dont l'un est remis au mandant qui le reconnaît.

*(rayer la mention inutile)

Mots nuls Lignes nulles

A Laizroux le 29/10/2124

Pour PROPRIETES-PRIVEES

En la présence de **M.**

ayant le statut d'agent commercial / portage salarial *
« bon pour délégation »

Bon pour délégation



LE DÉLÉGATAIRE Signature précédée de la mention manuscrite
« bon pour acceptation de la présente délégation »